



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 mai 2018
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-septième session
Vienne, 14-18 mai 2018

Projet de rapport

Rapporteur : Jawad Ali (Pakistan)

Additif

Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale

1. À ses 7^e et 8^e séances, les 16 et 17 mai 2018, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le point 6 de l'ordre du jour, qui était libellé comme suit :

« Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale :

a) Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant ;

b) Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ;

c) Ratification et application des instruments internationaux visant à prévenir et à combattre le terrorisme ;

d) Autres questions liées à la prévention du crime et à la justice pénale ;

e) Autres activités à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en particulier celles du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, des organisations non gouvernementales et d'autres instances. »

2. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ([E/CN.7/2018/2-E/CN.15/2018/2](#)) ;

b) Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption ([E/CN.15/2018/4](#)) ;



c) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme (E/CN.15/2018/5) ;

d) Rapport du Secrétaire général sur les activités des instituts composant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (E/CN.15/2018/7) ;

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (E/CN.15/2018/8) ;

f) Rapport du Secrétaire général sur la présentation d'une candidature au Conseil de direction de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (E/CN.15/2017/17).

3. Des déclarations liminaires ont été faites par la Chef du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite, le Chef du Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique, le Chef par intérim du Service de la prévention du terrorisme et le Chef de la Section de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants.

4. Des déclarations ont été faites par les représentants du Japon, de la Chine, de l'Arabie saoudite, de l'Indonésie, des États-Unis, de la Colombie, de la République islamique d'Iran et de l'Italie.

5. Les observateurs de la Tunisie, du Viet Nam, de l'Algérie, du Canada, de la Thaïlande, du Liban, de l'Iraq et de la Libye ont également fait des déclarations.

6. Les observateurs de la Ligue des États arabes et de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient ont fait des déclarations.

7. L'observateur de l'Association internationale de police a fait une déclaration.

A. Délibérations

1. Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant

Travaux menés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour faciliter la ratification et l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

8. Plusieurs orateurs ont déclaré que la criminalité transnationale organisée représentait une menace pour la sécurité et ont estimé que le lien entre la criminalité organisée et le terrorisme était préoccupant. De nombreux orateurs, réaffirmant que la Convention contre la criminalité organisée et les Protocoles s'y rapportant constituaient les principaux outils juridiques pour faire face à cette situation, ont appelé à tirer pleinement parti des dispositions relatives à la coopération internationale qui y figuraient.

9. Plusieurs orateurs ont donné des exemples de mesures prises aux fins de l'application à l'échelle nationale de la Convention et des Protocoles s'y rapportant et ont appelé les États à y devenir parties, si ce n'était pas encore fait. Plusieurs intervenants ont mis l'accent sur certaines formes de criminalité particulièrement préoccupantes pour lesquelles ces instruments offraient un cadre utile, notamment la cybercriminalité, la traite des personnes (y compris à des fins de prélèvement d'organes), le trafic de migrants et le trafic illicite d'armes à feu.

10. Plusieurs orateurs se sont déclarés favorables à la mise en place d'un mécanisme d'examen pour la Convention et les Protocoles s'y rapportant. Un intervenant a toutefois exprimé des réserves concernant la proposition qui était actuellement à l'étude. Des

orateurs ont affirmé qu'il faudrait poursuivre les discussions avant et pendant la neuvième session de la Conférence des Parties.

11. De nombreux intervenants se sont félicités des efforts que l'ONUDC déployait dans les domaines de l'assistance technique, du renforcement des capacités et de la recherche pour aider les États à mettre en œuvre la Convention et les Protocoles s'y rapportant. Un appel a été lancé pour accroître les financements et diversifier la liste des donateurs.

2. Ratification et application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Travaux menés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour faciliter la ratification et l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

12. Les orateurs ont réaffirmé leur engagement en faveur de la Convention contre la corruption et de son mécanisme d'examen et ont rendu compte des mesures prises pour mettre en œuvre la Convention.

13. Ils ont insisté sur le rôle important joué par le mécanisme d'examen de l'application pour les aider à appliquer efficacement la Convention, soulignant la nature transparente et impartiale de ce mécanisme. Certains orateurs ont souligné le rôle que la société civile jouait dans le mécanisme d'examen.

14. De nombreux orateurs ont insisté sur l'importance du recouvrement d'avoirs et sur la nécessité d'une coopération internationale efficace, ainsi que sur le rôle central que jouaient la Conférence des États parties et ses résolutions pour ce qui était de susciter et de renforcer la volonté politique.

15. Un certain nombre d'orateurs ont mis en avant l'importance de l'assistance technique que l'ONUDC consacrait à la mise en œuvre de la Convention, notamment dans le cadre de l'Initiative conjointe de la Banque mondiale et de l'ONUDC pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR).

3. Ratification et application des instruments internationaux visant à prévenir et à combattre le terrorisme

16. Les orateurs ont réitéré la détermination de leur gouvernement à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Plusieurs se sont félicités de l'assistance technique fournie par l'ONUDC dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, demandant de renforcer encore l'assistance technique conformément aux priorités nationales et régionales. Ils ont également appelé à apporter un soutien financier continu à cette fin.

17. Certains orateurs ont décrit l'action menée par leur gouvernement contre le terrorisme, appelant à œuvrer conjointement et à mettre en place une coopération internationale renforcée dans ce domaine. L'importance des partenariats public-privé a également été mentionnée.

18. Plusieurs orateurs ont demandé que l'on s'emploie à traiter certaines questions telles que les facteurs du terrorisme, le terrorisme nucléaire, les liens entre le terrorisme et le crime organisé, l'utilisation abusive d'Internet par des groupes terroristes et les combattants terroristes étrangers.

19. On a noté l'impact négatif du terrorisme sur le développement, ainsi que la nécessité d'une mise en œuvre équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

4. Autres questions liées à la prévention du crime et à la justice pénale

20. Les États ont été invités à appliquer pleinement la Convention contre la criminalité organisée, le Protocole relatif à la traite des personnes et le Protocole relatif au trafic

illicite de migrants qui, ensemble, formaient le cadre international à utiliser pour prévenir et combattre efficacement ces infractions.

21. On a souligné l'importance d'échanger des informations sur la protection des victimes de la traite et leur retour en toute sécurité, de même que celle d'adopter, en matière de poursuites, une approche axée sur les victimes et tenant compte des traumatismes.

22. Un orateur a déclaré que l'ONUSC était l'un des partenaires les plus importants dans la lutte contre la traite des personnes. La Commission, en tant qu'entité du système des Nations Unies chargée des politiques d'application de la loi et de justice pénale, était appelée à jouer un rôle moteur dans le renforcement du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, notamment pour ce qui était d'éviter les doubles emplois, de renforcer la coopération active entre les organismes des Nations Unies et de maximiser l'appui des donateurs.

5. Autres activités à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en particulier celles du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, des organisations non gouvernementales et d'autres instances

23. La contribution des instituts composant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale aux activités de prévention du crime et de justice pénale ont été soulignées. On a évoqué plusieurs activités récentes entreprises par ces instituts, notamment le développement et le partage des connaissances sur des sujets tels que la corruption, la violence à l'égard des femmes et des enfants, la justice réparatrice, l'accès à la justice et la prévention de la radicalisation et du terrorisme. Ont également été mentionnés les travaux qu'ils menaient dans les domaines de la recherche et du renforcement des capacités, ainsi que leur contribution aux préparatifs des Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Un orateur a invité tous les instituts du réseau à continuer d'utiliser les données recueillies et publiées par l'ONUSC.

B. Mesures prises

24. À sa 8^e séance, le 17 mai, la Commission a décidé de transmettre au Conseil économique et social la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Conseil d'administration de l'UNICRI ([E/CN.15/2018/8](#)), qui avait été établi conformément à une décision que ce dernier avait prise à sa réunion des 25 et 26 octobre 2017 de faire rapport au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission, conformément à l'alinéa 3 e) de l'article 4 du statut de l'Institut (résolution 1989/56 du Conseil économique et social, annexe).

25. À cette même séance, la Commission a recommandé au Conseil économique et social de nommer Suzanne Hayden (États-Unis) au Conseil d'administration de l'UNICRI.